

 <p>COMMUNE DE ROBION</p> <p>Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;">DE 2023-057</p> <p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SÉANCE du 28 septembre 2023</b></p>
--	--

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Marylise GEORGEN, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Valérie MOUTTE, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET

Absents excusés : Marc VALERO, Gwénaél LOUAISEL, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE

Pouvoir de : Gwénaél LOUAISEL à Noël STEBE, Odile MOUGEOT à Danielle MARROU, Syndie FABRE à Laurent MARIANELLI

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

---

### **2.1.2 - Zone d'accélération pour l'implantation d'installation d'énergie renouvelable (ENR)**

---

#### **Monsieur Noël STEBE, conseiller municipal, expose :**

Par courrier en date du 10 mai 2023, Madame la Préfète du Vaucluse a demandé à toutes les communes du département de proposer des zones dites d'accélération pour l'implantation d'ENR ainsi que de leurs ouvrages connexes, le développement des ENR constituant une politique prioritaire de l'Etat.

Le Plan Local d'Urbanisme identifie dans la zone N, un sous-secteur Nev correspondant à une zone réservée à l'exploitation des énergies renouvelables. Il s'agit d'une zone strictement réservée à l'implantation d'un projet de parcs photovoltaïques destiné à la production d'électricité par l'exploitation de l'énergie solaire, Cette zone est située dans le quartier du Moutillon.

Il y a donc lieu de proposer à Madame la Préfète, la zone Nev comme zone d'accélération pour l'implantation d'énergie solaire photovoltaïque, afin de permettre la simplification des procédures de raccordement des installations aux distributeurs d'énergie et de permettre, lorsque le décret du Conseil d'Etat sera précisé de conférer à l'installation projetée une présomption de justification « Raison impérative d'intérêt public majeur ».

**Le conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (21 présents + 3 pouvoirs),

Décide de proposer la zone Nev du Plan Local d'Urbanisme comme zone d'accélération pour l'implantation d'énergie solaire photovoltaïque.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20230929-DE\_2023\_057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

Pour extrait certifié conforme,  
ROBION, le 29 septembre 2023  
Le Maire,  
Patrick SINTES



La secrétaire de séance  
Monique JOANNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Joanny".